

## Le livre blanc de la filière forêt bois de l'Ain ...

Malgré la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, l'exécutif départemental affirme une nouvelle fois sa volonté de maintenir une politique forte en faveur de la filière forêt-bois de l'Ain avec l'adoption de ce troisième livre blanc, définit pour la période 2017-2019.

A l'heure des réorganisations institutionnelles liées à la mise en œuvre de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale, le Département garde la possibilité d'intervenir dans les domaines agricoles et forestiers. Cette politique publique en faveur de la filière forêt-bois doit se gérer dans la proximité. Elle nécessite une connaissance fine du terrain et des acteurs locaux. Le Département assume toute son ambition aux services des territoires et du rayonnement départemental.

Le livre blanc de la filière forêt-bois de l'Ain s'inscrit dans une stratégie globale pour donner à la forêt l'opportunité de révéler tout son potentiel. Cette filière d'activité non délocalisable sera, j'en suis convaincu, la source de nouveaux emplois, et représente un enjeu de développement de territoire en matière d'économie, d'écologie et de cadre de vie.



**Damien Abad**  
Député  
Président du Département

## ... Un programme d'actions concret

L'engagement fort du Département de l'Ain, aux côtés de l'ensemble de la filière forêt-bois, est renouvelé afin de consolider et de poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière départementale, basée sur la production forestière et fortement ancrée dans les territoires.

Le livre blanc de la filière forêt-bois, élaboré en concertation avec la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes et en lien avec le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), se décline en 10 actions qui sont décrites dans ce document technique. Il sera pragmatique, proche du terrain et visera à renforcer les aides aux investissements. Il intègrera une dimension économique et environnementale qu'il conviendra de conforter par une gestion durable de la forêt et un soutien aux acteurs économiques.

Il accompagnera les nouvelles synergies qui se mettent en place sur le territoire et notamment avec le projet de Contrat de territoire Dombes-Saône et le projet AVENIR 01, lauréat 2016 de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et qui poursuit l'objectif de mobiliser davantage de bois énergie tout en développant la production de bois d'œuvre, et ce dans le cadre d'une gestion durable des ressources forestières.

Enfin, il s'articulera avec le Plan Nature du Département qui prévoit de conforter les espaces naturels à vocation économique et environnementale.



**Jean-Yves Flochon**  
Vice-président délégué  
à l'aide aux communes,  
l'habitat, la ruralité et  
l'agriculture